

Cadre national de nage avec palme – règlement 2017/18

1. Définition

La structure de l'équipe nationale est la suivante:

Cadre national senior: - Swiss finswimming élites
 - Cadre "A"
 - Cadre "B"

Cadre national junior: - Swiss finswimming élites
 - Cadre "A"
 - Cadre "B"

- Peuvent faire partie des cadres de l'équipe nationale senior tous les athlètes de catégorie A, B ou C qui respectent les critères de sélection (Par. 2).
- Peuvent faire partie des cadres de l'équipe nationale junior tous les athlètes de catégorie B, C ou D qui respectent les critères de sélection (Par. 2).

2. Critères de sélection

Cadre national senior

Swiss finswimming élites

- Dans les 9 mois précédents la publication de la liste des sélectionnés pour l'activité de l'équipe nationale, l'athlète doit avoir nagé au moins un temps limite «Swiss finswimming» senior.

Cadre "A"

- Dans les 10 mois précédents la publication de la liste des sélectionnés pour l'activité de l'équipe nationale, l'athlète doit avoir nagé au moins un temps limite «Cadre A», ou bien 3 temps limite «Cadre B» (sur 3 distances différentes) en catégorie A.
- Dans les 12 mois précédents la publication de la liste des sélectionnés pour l'activité de l'équipe nationale, l'athlète doit avoir participé au minimum au 66% des compétitions de nage avec palme organisés par les clubs suisses.

Cadre "B"

- Dans les 10 mois précédents la publication de la liste des sélectionnés pour l'activité de l'équipe nationale, l'athlète doit avoir nagé au moins un temps limite «Cadre B» en catégorie A.
- Dans les 12 mois précédents la publication de la liste des sélectionnés pour l'activité de l'équipe nationale, l'athlète doit avoir participé au minimum au 66% des compétitions de nage avec palme organisés par les clubs suisses.

Cadre national junior

Swiss finswimming élites

- Dans les 9 mois précédents la publication de la liste des sélectionnés pour l'activité de l'équipe nationale, l'athlète doit avoir nagé au moins un temps limite «Swiss finswimming» junior.

Cadre "A"

- Dans les 10 mois précédents la publication de la liste des sélectionnés, l'athlète doit avoir nagé au moins un temps limite «Cadre A», ou bien 3 temps limite «Cadre B» (sur 3 distances différentes) dans la catégorie dont il fera partie, quand est prévue l'activité de l'équipe nationale.

Cadre "B"

- Dans les 10 mois précédents la publication de la liste des sélectionnés, l'athlète doit avoir nagé au moins un temps limite «Cadre B» dans la catégorie dont il fera partie, quand est prévue l'activité de l'équipe nationale.

Le responsable FSSS des équipes nationales de nage avec palme a le droit d'exclure de la sélection les athlètes n'ayant pas la possibilité ou la volonté de se présenter aux activités de l'équipe nationale en bonne condition physique et mentale.

3. Activités

Entraînements et stages d'entraînement

Cadre national A (élite et junior)

- entraînements réguliers et stages d'entraînements chez le Centre Sportif National de Tenero
-> club de référence national désigné comme responsable pour la formation et les entraînements: **Flippers Team – Tenero.**

Cadre national B (élite et junior)

- Possibilité d'entraînements (réguliers et stages) chez les clubs de référence régionales
-> clubs de référence : Dauphins Genève (ROM + DRS)
Flippers Team – Tenero (TI + DRS).

Compétitions internationales

Une ou plusieurs compétitions à l'étranger auxquelles prendra part le cadre "A" élite et/ou junior. Pour des raisons de mérite, des éléments du cadre "B" peuvent être intégrés à la sélection.

Championnats internationaux

Championnats d'Europe et du Monde senior et junior auxquels prendra part seulement l'équipe «Swiss finswimming élites». Pour des raisons exceptionnelles, des éléments du cadre "A" peuvent être intégrés à la sélection.

4. Matériel

- L'athlète sélectionné est tenu à se présenter avec son propre matériel sportif personnel. Il doit s'assurer que le matériel soit en bon état.
- La Fédération fournit à l'athlète sélectionné une tenue officielle, qu'il doit conserver et porter lors des événements officiels (présentation de l'équipe, remise de prix, etc.).

5. Règles / comportement

L'athlète sélectionné, pendant toute la durée de l'activité de l'équipe nationale, doit respecter les communes règles de bonne éducation et fair-play, en particulier:

- Respect vers les coéquipiers, les entraîneurs et toutes les personnes avec lesquelles il vient en contact.
- Respect du matériel et des structures utilisés.
- Respect des horaires.
- Respect des «commitments» du programme nationale de prévention «Cool and Clean» pour un sport loyal et sain.
- Respect des règlement anti-dopage FSSS, antidoping.ch, CMAS et WADA.

Si un athlète ne respecte pas ces règles, ou bien s'absente ou ne se présente pas à une activité pour la quelle il a été sélectionné sans une bonne justification, il peut subir une suspension des cadres nationaux.